RCS : AGEN
Code greffe : 4701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00109
Numéro SIREN : 530 143 312
Nom ou dénomination : A VIVE ALLURE

Ce dépôt a été enregistré le 01/06/2018 sous le numéro de dépôt 934

KO101D254
01/06/18

A VIVE ALLURE
Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 18 rue de la Fraternité
46300 VILLENEUVE SUR LOT
RCS AGEN N° 530 143 312

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1ER DECEMBRE 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2017, s'élevant à 109 952 euros, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 109 952 euros
Au compte « autres réserves » : 86 284 euros
Passant ainsi de 107 925 euros à 194 209 euros

Le solde : 23 668 euros
A titre de dividendes aux associés : **23 668 euros**
Soit 15,78 euros par part

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du **1er décembre 2017**.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 23 668 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à **234 377 euros**.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2016	11 836 euros
Exercice clos le 30 juin 2015	4 739 euros
Exercice clos le 30 juin 2014	3 551 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 1er décembre 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Le Président
Jacky DORTHE

cerfa N° 10937*19
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 - SD 2017

Désignation de l'entreprise : SAS A VIVE ALLURE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 18 RUE DE LA FRATERNITE 47300 VILLENEUVE SUR LOT — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 3 0 1 4 3 3 1 2 0 0 0 1 1 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/06/2017

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISE* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC	
	Frais de développement*	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	771 115	AU	354 114	417 000
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	30	CV		30
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD	38	BE		38
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	1 005	BI		1 005
	TOTAL (II)	BJ	772 188	BK	354 114	418 073
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	203 302	BY		203 302
	Autres créances (3)	BZ	62 742	CA		62 742
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	162 989	CG		162 989
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	11 018	CI		11 018
	TOTAL (III)	CJ	440 051	CK		440 051
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1 212 239	1A	354 114	858 125

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

cerfa N° 10938*19

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 - SD 2017

Désignation de l'entreprise SAS A VIVE ALLURE

Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 15 000)	DA	15 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	107 925
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	109 952
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	234 377
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	373 563
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	12 456
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	3 374
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	22 635
	Dettes fiscales et sociales	DY	199 861
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	11 860
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	623 748
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	858 125
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	424 343
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

cerfa N° 10167*21

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SAS A VIVE ALLURE

Néant ☐ *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue { services *	FG	1 797 927	FH		FI	1 797 927
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 797 927	FK		FL	1 797 927
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	21 667
	Autres Produits (1) (11)					FQ	16
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 819 611
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	-10
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	535 374
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	21 038
	Salaires et traitements *					FY	801 920
	Charges sociales (10)					FZ	136 486
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — - dotations aux amortissements *					GA	158 891
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — - dotations aux provisions					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	36
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 653 734
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	165 877
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	109
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	109
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 306
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	4 306
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	-4 197
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	161 680

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

cerfa N° 10947*19

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Désignation de l'entreprise SAS A VIVE ALLURE

Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	35 427
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	569
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	35 996
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	-35 996
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ	
	Impôts sur les bénéfices * (X)	HK	15 732
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	1 819 720
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	1 709 768
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN	109 952
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont { produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	(3) Dont { - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	21 667
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ____ obligatoires A9 ____		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
GAZOIL CARTE AMENDE RADAR WEB RENNES	45	
GAZOIL CARTE AMENDE PVE WEB RENNES	35	
GAZOIL CARTE AMENDE RADAR WEB RENNES	45	
GAZOIL CARTE AMENDE RADAR WEB RENNES	90	
GAZOIL CARTE AMENDE PVE WEB RENNES	17	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

cerfa N° 10169*21
Formulaire obligatoire(article 53 A du Code général des impôts)

5 **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 - SD 2017

Désignation de l'entreprise SAS A VIVE ALLURE

Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)

1 ER EXEMPLAIRE DESTINE À L'ADMINISTRATION

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL	
Constructions	Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO	
Constructions	Installations générales, agencements et aménagements des contructions *	Dont Composants M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS		KT		KU	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		KX	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *		KY	768 976	KZ		LA	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	2 138	LC		LD	
Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
		TOTAL III	LN	771 115	LO		LP	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations		8U	30	8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P	38	1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	1 005	1U		1V	
		TOTAL IV	LQ	1 073	LR		LS	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	772 188	ØH		ØJ	

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virements de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ	D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	LZ	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	MC	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	MF	
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ 768 976	MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT 2 138	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE	NF	
CORPORELLES		TOTAL III	IY		NG		NH 771 115	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7	ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ		ØX		ØY 30	ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C 38	2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F 1 005	2G	
FINANCIÈRES		TOTAL IV	I3		NJ		NK 1 073	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL 772 188	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

cerfa

N° 10171*16

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis - SD 2017

Exercice N clos le 30/06/2017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A VIVE ALLURE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 **TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

cerfa N° 10172*21
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

6 AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 - SD 2017

Désignation de l' entreprise SAS A VIVE ALLURE — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	352 841	QI		QJ		QK	352 841
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 273	QM		QN		QO	1 273
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	354 114	QV		QW		QX	354 114
TOTAL GENERAL (I + II+ III)		ØN	354 114	ØP		ØQ		ØR	354 114

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres Immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst. gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L' ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

cerfa N° 10949*19
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 - SD 2017

Désignation de l' entreprise SAS A VIVE ALLURE

Néant [X] *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers		3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)		3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *		3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)		3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF			
		- financières			UG		UH			
		- exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l' article 39-1-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l' année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l' état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l' article 38 II de l' annexe III au CGI.

* Des explications concernent cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L' ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

cerfa N° 10950*19

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

DGFiP N° 2057 - SD 2017

Désignation de l' entreprise : SAS A VIVE ALLURE

Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	1 005	UV		UW	1 005
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	203 302		203 302		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	5 450		5 450		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	20 141		20 141		
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 910		2 910		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	28 330		28 330		
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	5 911		5 911		
Charges constatées d'avance		VS	11 018		11 018		
	TOTAUX	VT	278 068	VU	277 063	VV	1 005
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
RENVOIS (2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	373 563	177 531	196 031	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	22 635	22 635		
Personnel et comptes rattachés		8C	62 721	62 721		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	71 574	71 574		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	57 261	57 261		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	8 305	8 305		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	12 456	12 456		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	11 860	11 860		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
	TOTAUX	VY	620 375	VZ 424 343	196 031	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	366 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	181 651	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

cerfa N° 10951*19
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(9) **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

DGFiP N° 2058 - A - SD 2017

Désignation de l' entreprise : SAS A VIVE ALLURE | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | Néant ☐ * | Exercice N, clos le : 30/06/17

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE						WA	109 952
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) de l'exploitant ou des associés						WB	
	de son conjoint			moins part déductible*		à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l' IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	1 848
	Amendes et pénalités	WJ	1 848	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	15 732
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes à long terme - imposées aux taux à 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* - Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	127 532

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l' exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l' impôt sur le revenu)						WV	
	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 0 %						WH	
	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 19 %						WP	
	Plus-values nettes à long terme - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme - imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A			)	XA	
Mesures d' incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement*						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 *sexies* A)	L5	XF
		Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44	L6	Sociétés d'investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA	
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 *quaterdecies*)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)			PC	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	)	XG	59 371
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	59 371

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	68 161
	déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *		XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou **DÉFICIT** reportable en avant (ligne XO)		XN	68 161
		XO	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L' ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

cerfa N° 10952*19

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10)

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise : SAS A VIVE ALLURE — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	65 769

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS **art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports** (case à cocher)	XU	X

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

cerfa N° 10953*19
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058 - C - SD 2017

Désignation de l'entreprise SAS A VIVE ALLURE — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	109 952	Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	107 925	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes	ZE	11 836	
			Autres répartitions	ZF		
			Report à nouveau	ZG		
TOTAL I	ØF	109 952	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	119 761	

DISTRIBUTIONS (Article 235 *ter* ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 *ter* ZCA au titre de l'exercice	XV	

RENSEIGNEMENTS DIVERS — **Exercice N :**

ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail	J7	YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	XQ	3 756
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	948
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	13 817
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	ST	516 852
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	535 374
DÉTAILS DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle * , CFE, CVAE			YW	5 878
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS	9Z	15 160
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			YX	21 038
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	380 380
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	109 473
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *			ØB	525 483
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
	- Effectif moyen du personnel *	(dont : apprentis : 0 handicapés) : 0		YP	36
	- Effectif affecté à l'activité artisanale			RL	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0	ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies*			RH	

RÉGIME DE GROUPE *							
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

cerfa

N° 10179*21

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts).

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES**

Désignation de l'entreprise : SAS A VIVE ALLURE — Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements * (5)	Valeur résiduelle (6)
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — Court terme (9)	Long terme (10) — 19 %	Long terme (10) — 15 % ou 16 %	Long terme (10) — 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
I. Immobilisations *	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans							
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
		Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)							
		Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
		Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

cerfa

N° 10954*19 (13)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Désignation de l'entreprise : SAS A VIVE ALLURE	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie					
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

cerfa N° 10955*19

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Désignation de l'entreprise : SAS A VIVE ALLURE

Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 16 % (2) .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) (1)	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine (1)		Moins-values à 16 % (2)	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % (3)	Solde des moins-values à 16 % (4)
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine (1)		Moins values: À 19 %, 16.5 % (1) ou à 15 % (2)	Moins values: A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) (3)	Moins values: A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) (4)	Imputations sur les plus-values à long terme: À 15 % Ou À 16,5 % (1) (5)	Imputations sur le résultat de l'exercice (6)	Solde des moins-values à reporter col. (7) = (2) + (3) + (4) - (5) - (6) (7)
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

cerfa

N° 10182*22

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS A VIVE ALLURE

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

cerfa N° 11484*18

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(16)

DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2059 - E - SD 2017

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : SAS A VIVE ALLURE

Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :

Exercice ouvert le : 01/07/2016 et clos le : 30/06/2017 Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	1 797 927
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	16
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	1 797 943

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variations de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	-10
Variation de stocks (matières premières, approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	531 618
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	960
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	36
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	532 603

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 - TOTAL 2**	OG	1 265 340

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s1329 -AC-SD et 1329-DEF).	SA	1 265 340

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE			GX	1 819 594

Période de référence	GY	0	1	/	0	7	/	2	0	1	6	GZ	3	0	/	0	6	/	2	0	1	7
Date de cessation												HR			/			/				

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

N° 11624*17 Formulaire obligatoire (17)

cerfa (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

DGFiP N° 2059-F-SD 2017

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 300617

N° SIRET 5 3 0 1 4 3 3 1 2 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A VIVE ALLURE

ADRESSE (voie) 18 RUE DE LA FRATERNITE

CODE POSTAL 47300 VILLE VILLENEUVE SUR LOT

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1500

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR | Nom patronymique DORTHE | Prénom(s) JACKY
Nom marital | % de détention 50,0000 | Nb de parts ou actions 750,00
Naissance : Date 25/02/1956 | N° Département 80 | Commune LABCHERES | Pays France
Adresse : N° | Voie LACROZE PORT DE VIRE
Code Postal 46700 | Commune PUY L'EVEQUE | Pays France

Titre (2) MR | Nom patronymique PILLEUL | Prénom(s) JEAN PIERRE
Nom marital | % de détention 50,0000 | Nb de parts ou actions 750,00
Naissance : Date 28/01/1959 | N° Département 75 | Commune PARIS | Pays France
Adresse : N° | Voie BORD
Code Postal 47150 | Commune ST AUBIN | Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

N° 11625*17

DGFiP N° 2059-G-SD 2017

cerfa Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

[X] Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 300617

N° SIRET : 5 3 0 1 4 3 3 1 2 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A VIVE ALLURE

ADRESSE (voie) 18 RUE DE LA FRATERNITE

CODE POSTAL 47300 VILLE VILLENEUVE SUR LOT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

1ER EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA